

# Le cas du Docteur Martens provoque en Belgique une journée tumultueuse

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

## M. Spaak menace de s'en aller

Accablé par les uns, hué par les autres, M. Spaak bondit à la tribune et, dans une tempête de clameurs et d'applaudissements cria : « Si vous ne laissez pas travailler le gouvernement, il s'en ira. Vous rendez le travail sérieux impossible. Et comme les socialistes et les communistes l'interrompent, M. Spaak leur cria : « Fiches-moi le paix et laissez-nous travailler ! »

Ces paroles déclenchèrent un redoublement d'invectives. Des socialistes et des communistes accusent le gouvernement d'avoir tout compliqué des socialistes au disputé entre eux. Des partisans et des adversaires de M. Spaak menacent d'en venir aux mains. Les injures se croisent. Des communistes se précipitent sur le ministre socialiste Balthazar et menacent de le frapper. On s'interpelle et le président suspend la séance.

Après trois quarts d'heure d'arrêt, le débat reprend.

## M. Spaak regrette...

M. Spaak fait une nouvelle déclaration. Il regrette de s'être laissé emporter par l'émotion et de voir ainsi compromis le tumulte du parlement. Il considère la proposition Truffaut comme inopportune au moment où tant de difficultés nationales et internationales pressent devant le pays. Le gouvernement ne peut s'associer à cette manœuvre. (Longs applaudissements ; protestations à l'extrême-gauche).

M. Hymans et Carton de Wiart, au nom du parti libéral et du parti catholique, se rallient à cette déclaration.

M. Van Belle (socialiste) demande, au contraire, de voter la prise en considération. Le refus serait une nouvelle occasion de provoquer des manifestations de rue. (Nouveaux tumultes).

M. Hubin et Carton de Wiart appuient la motion de M. Van Belle tandis que d'autres socialistes, notamment MM. Fischer et Bouchery, se rallient à la thèse de M. Spaak.

## La proposition de M. Truffaut est rejetée

Mise aux voix, la proposition de prise en considération est adoptée par 111 voix contre 62 et 4 abstentions.

**Adoption de l'ordre du jour pur et simple**

L'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement et primant l'ordre du jour de condamnation, est adopté par 65 voix contre 66 et 7 abstentions.

Les trois partis nationaux se sont divisés au vote en deux blocs, d'un côté le bloc flamand et de l'autre le bloc wallon. Trente un membres ont voté avec le gouvernement. Le résultat de ce vote est accueilli au milieu d'un silence général.

La prise en considération du projet de M. Bailion est repoussée par assés et levés à une forte majorité.

La loi portant le titre et la profession des architectes est ensuite adoptée par 155 voix contre 1.

La Chambre finit à mardi prochain à 16 heures et ferme les interpellations socialistes et communistes sur l'aide à donner à l'Espagne républicaine et sur la politique de non intervention.

## L'arrestation de Grammens

M. Croonenberghs (nationaliste flamand) proteste contre l'arrestation de Grammens, et demande sa libération immédiate.

M. Van Dievoet, ministre de la Justice, expose longuement les motifs de la mesure. Il a commis des faits que la loi réprime. La justice doit suivre son cours. Deux ordres de jour sont déposés, l'un condamnant la politique linguistique du gouvernement et l'autre pur et simple. Le vote aura lieu mardi prochain.

# M. LOUIS NICOLLE est promu officier de la Légion d'honneur

Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Nicolle, ancien député du Nord, ancien ministre de la Santé publique, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur, au titre du ministère du Commerce.

Après la guerre, M. Nicolle occupa une place de premier plan, parmi les industriels du Nord qui ont travaillé à la prospérité de la Société Industrielle. A ce poste éminent, M. Nicolle collabora activement à la reconstruction de l'industrie dévastée. Au cours de son mandat de député, il s'intéressa de près aux problèmes sociaux et vit en fait en bonne main. Membre de la commission des mines, il joua un rôle important au sein de ces organismes parlementaires. Il rapporta un certain nombre de propositions de lois relatives à la défense du commerce et de l'industrie et intervint souvent à la tribune pour défendre les intérêts économiques de notre région.

M. Nicolle, au cours de sa longue carrière industrielle, s'est aussi consacré à l'étude des problèmes sociaux et vit en fait en bonne main. Membre de la commission des mines, il joua un rôle important au sein de ces organismes parlementaires. Il rapporta un certain nombre de propositions de lois relatives à la défense du commerce et de l'industrie et intervint souvent à la tribune pour défendre les intérêts économiques de notre région.

M. Nicolle, au cours de sa longue carrière industrielle, s'est aussi consacré à l'étude des problèmes sociaux et vit en fait en bonne main. Membre de la commission des mines, il joua un rôle important au sein de ces organismes parlementaires. Il rapporta un certain nombre de propositions de lois relatives à la défense du commerce et de l'industrie et intervint souvent à la tribune pour défendre les intérêts économiques de notre région.

# La mort d'un architecte amiénois blessé dans des circonstances inexplicables

L'auteur de l'agression dont fut victime M. Emile Dupuis serait le tenancier d'un bar d'Amiens

Au début de juillet 1938, un architecte amiénois, M. Emile Dupuis, qui était rendu à Paris pour affaires, rentrait chez lui à Amiens, blessé et mort et subissait quelques jours plus tard.

L'enquête que nous avons conduite que M. Dupuis avait été attaqué à Paris. Or, à la suite de récentes révélations, il apparaît que M. Dupuis aurait été attaqué non à Paris mais à Amiens, entre le moment où il descendit du train et celui où il regagna son domicile.

L'agression se serait produite dans un bar amiénois, mal famé, voisin de la gare d'Amiens, et le tenancier de ce bar serait l'auteur des coups qui déterminèrent la mort de l'architecte.

Quoi qu'il en soit, la police mobile de Lille vient de reprendre l'enquête sur de nouvelles bases, et celle-ci serait si concluante que l'arrestation du coupable prochain est donnée comme imminente.

# La guerre civile en Espagne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

## Le Sénat votera mardi sur les ordres du jour

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Moyersoen.

Le Sénat vote le budget de l'Instruction publique par 108 voix contre 9 et 1 abstention. Puis il reprend l'interpellation de M. Van Dieren, blâmant le ministre de l'Instruction publique pour le discours qu'il a prononcé lors de l'inauguration des académies flamandes.

Les deux thèses, l'une approuvant le ministre, et l'autre le blâmant, sont de nouveau défendues au milieu d'une fièvre croissante.

Finalement après deux heures de discussion, le Sénat décide de reporter à mardi prochain le vote sur les deux ordres du jour déposés.

La séance est levée à 3 heures.

## Le commandant militaire de Figueras a déclaré que les soldats qui auront quitté leur unité seront inculpés de désertion

Figueras, 2 février. — Le général Pozas, commandant militaire de la ville, a fait publier un ordre enjoignant à l'armée militaire, soldats, chefs et commissaires politiques qui auraient quitté leur unité, de rejoindre celle-ci dans un délai de quarante-huit heures, faute de quoi ils seront inculpés de désertion et encourront les peines du Code militaire.

« Aux civils et militaires de rendre les armes dont ils seraient porteurs ; se rendre passibles de sanctions sous les militaires portant une arme sans y être autorisés pour une mission précise.

## Valence est bombardée à plusieurs reprises

Valence, 2 février. — Entre 11 h. 50 et 9 h. 40, jeudi matin, la ville a été bombardée trois fois. A 11 h. 50, cinq Savoia ont lancé une cinquantaine de bombes sur le port. Les bombes sont tombées entre les navires marchands, causant des dégâts. A 9 h. 20, huit Savoia ont lancé sur le port 80 bombes, qui ont causé quelques incendies ; la plupart des bombes sont tombées dans le faubourg de Cabanal, détruisant 22 maisons.

A 9 h. 40, cinq Savoia ont bombardé la zone limitrophe du port, l'intérieur de la ville et la station de chemin de fer, détruisant onze maisons. On a retiré des débris 11 morts et 29 blessés.

## De la ligne de front nationaliste le général Milan Astray s'adresse aux Madrilènes

Burgos, 2 février. — Le général Milan Astray a parlé mercredi soir aux Madrilènes au moyen de puissants haut-parleurs installés sur les points avancés du front entourant la capitale. Au nom du général Franco, il a engagé les Madrilènes à ne pas prolonger plus longtemps une lutte inégale et à se rendre. S'il le voulait, a-t-il dit, le général Franco pourrait écraser Madrid ; il ne le fera pas. Il se présente à vous comme un libérateur et non comme un vainqueur. Il vous offre la paix, le pardon et la justice.

## Le général Franco offre d'accueillir les femmes, les vieillards et les enfants fuyant les gouvernementaux

Burgos, 2 février. — Le service de presse nationaliste communique ce qui suit : « C'est aux tribunaux de justice que les autorités nationales confient la tâche de juger de la libération du territoire tous les individus appartenant au parti rouge, qui sont pris ou qui se rendent à l'armée ou à la police. » Des personnalités étrangères, dignes de foi, ont apporté des témoignages relatifs sur l'impartialité et la clémence de ces tribunaux.

« Cependant, les marxistes n'hésitent pas à faire courir des bruits faux et calomnieux, afin de faire oublier les milliers de crimes commis par les rouges et aussi pour empêcher de nombreux groupes de soldats rouges de passer tous les jours dans les rangs des nationaux, où ils trouvent un accueil fraternel, une nourriture suffisante et une vie civilisée.

« Le généralissimo Franco réitère son offre d'accueillir en Espagne nationale tous les vieillards, femmes et enfants qui s'enfuient de la zone rouge ».

## La première messe publique dans une église de Barcelone depuis juillet 1936

Barcelone, 2 février. — La première messe dite en une église de Barcelone depuis le 18 juillet 1936, a été célébrée à 8 h., devant l'autel du Saint Sacrement, par le chapelain Vilarrubas.

La réouverture de la Cathédrale a été remise au jour de la Sainte-Eulalie, la patronne de Barcelone, la cathédrale n'étant pas encore en état de recevoir les fidèles.

## MM. Sarraut et Rucart sont rentrés à Paris

Un Conseil des ministres arêtera sous peu les mesures complémentaires qu'impose l'afflux des réfugiés

Paris, 2 février. — Jeudi matin, MM. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, et Marc Rucart, ministre de la Santé publique, venant de Perpignan, sont arrivés à Paris.

M. Albert Sarraut n'a fait au journalier aucune déclaration.

« Toutes les mesures utiles ont été prises en temps opportun. La sécurité de la frontière est pleinement assurée, et ceci sans qu'il soit question de prendre des mesures militaires. On a renforcé les effectifs de police afin d'empêcher l'exode non réglementé des fugitifs. »

De son côté, M. Marc Rucart a dit : « Je suis en mesure de vous assurer que le dévouement de la population de Perpignan et de la frontière espagnole est admirable. Tous les soins ont été prodigués sur place pour éviter la contamination. Je garde de ce voyage la meilleure impression et j'en rapporte aussi un grand réconfort. »

Le ministre de l'Intérieur s'est rendu à midi au ministère de la Guerre, pour s'entretenir avec le président du Conseil, des dispositions qui ont déjà été prises et de celles envisagées.

Les nouvelles mesures à prendre

## Pour canaliser le flot des réfugiés à la frontière française

Le Perthus, 2 février. — L'évacuation des réfugiés a continué à se faire jeudi, par Le Perthus, à un rythme accéléré, mais dans un ordre parfait.

Les arrivants se sont réunis à la Junquera, à 6 kilomètres de la frontière. Des camions français vont les y chercher et les ramènent directement à Perpignan. Plus de 1500 femmes et enfants ont passé ainsi l'appas-nid.

Chaque jour, de nombreux camions venus de France ravitaillent les malheureux stationnant à La Junquera.

## Un officier de marine espagnol est écroué à Carcassonne pour outrages et rébellion

Toulouse, 2 février. — Ramon Lopez Diaz, 25 ans, officier de marine, déserteur d'Espagne, qui abrutit samedi à Port-la-Nouvelle, vient d'être déferé à la justice correctionnelle de Carcassonne. Transporté en car avec d'autres déserteurs de la gare d'Alzonne à Montolieu, Lopez voulait absolument prendre place à côté du conducteur. Invité par le garde mobile qui conduisait le convoi, à s'asseoir plus loin, l'officier injuria le garde, le saisit par la tunique à hauteur de la poitrine, et menaça de le frapper. Poursuivi pour outrages et rébellion, ce dangereux réfugié sera jugé à la première audience.

## Un nouveau timbre

La maquette du nouveau timbre de 90 centimes gravé d'une valeur de 35 centimes au profit du monument national aux victimes civiles de la guerre, qui sera érigé à Lille.

Le timbre représente le jeune Léon Trulin, l'adolescent chargé de gloire à fusillé par les Allemands pendant la guerre.



## La nomination de M. Gahide au grade d'officier de la Légion d'honneur

Nous avons annoncé hier la nomination de M. Alfred Gahide au grade d'officier de la Légion d'honneur.

L'activité du nouveau officier s'exerce dans de nombreux domaines et, aux titres que nous avons signalés hier, il convient d'ajouter ceux de délégué du préfet au conseil d'administration de l'Office départemental des pupilles de la nation, et membre de la commission de l'Ecole de réduction professionnelle des victimes de la guerre et du travail.

## Naissances

M. et Mme Gérard Muller sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille, Mariette.

Mardi 7 - Mercredi 8 d

M. et Mme Georges Leclercq-Druex sont heureux de vous faire part de la naissance de leur seconde fille, Chantal, le 28 janvier 1939, 22, r. Poissonnier. Mouvoux 77260

M. et Mme Achille Bayart sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils, Jean-Lin.

Roubaix, le 20 janvier 1939.

Lundi 6 - Mardi 7. d

## Un grand meeting pour la défense de la personne humaine

Le jeudi 9 février, à 20 h. 30, à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix, le Comité de défense pour la justice et pour la paix donnera, comme nous l'avons dit, un grand meeting, pour la défense de la personne humaine, contre le racisme et l'antisémitisme.

Le grand orateur populaire M. Philippe de La Casse, président du Conseil général de la Loire, y prendra la parole, ainsi que M. Cherdron, pasteur de l'Eglise réformée et M. Pierre Lowel, avocat au barreau de Paris.

Vaste manifestation, d'Union sacrée, car au-delà des divergences aujourd'hui accessoires il s'agit d'assurer la défense commune de la liberté et de la dignité humaine de toutes ces choses, fondamentales de la civilisation occidentale en progression constante pour lesquelles nos pères ont lutté parfois si ardemment.

La pensée, la vie, le travail, libérés des solutions de force et des camps de concentration, la volonté de vivre libre, de s'aimer sans distinction de classe, de religion, de couleur.

D'après ce décret, aucun produit fabriqué ou transformé par un maître-artisan régulièrement inscrit au registre des métiers ne pourra être mis en vente au détail par des intermédiaires s'il n'est revêtu d'une marque label collective artisanale.

Ces marques labels seront déterminées par les Unions locales des syndicats professionnels d'artisans. Elles feront obligatoirement l'objet d'un dépôt légal. La taxe de dépôt a été fixée à 500 francs plus une taxe de 50 francs d'enregistrement par classe de produits.

— près de 8.000 prisonniers de la prison de Quantin (Californie) ont commencé à faire la grève de la faim pour protester contre la mauvaise nourriture.

# La défense passive à Paris



Au cours d'exercices nocturnes, à Paris, des sapeurs-pompiers, porteurs de vêtements inflammables, circulent à travers les flammes. (Ph. Faugier.)

## UN DRAME MYSTÉRIEUX PRÈS DE CAMBRAI

Une cabaretière de Péronne est trouvée égorgée chez ses parents, à Awoingt

Un drame mystérieux a mis en émoi, jeudi, la petite commune d'Awoingt-près de Cambrai.

Un octogenaire, retraité du chemin de fer, M. Jules Courteuisse, domicilié rue Pasteur, a trouvé, jeudi matin, le cadavre de sa fille, Mme Cazé, 53 ans, cabaretière à Péronne, arrivée depuis quelques jours chez ses parents, pour soigner une affection grave de la vue.

La malheureuse était couchée, vêtue seulement d'un manteau, et dans une position presque naturelle et paisible. Elle portait à la gorge une affreuse plaie béante, qui avait déterminé une abondante hémorragie. Un grand couteau de boucher, tout ensanglanté, fut retrouvé à proximité.

M. Courteuisse père, dont le grand âge a quelque peu réduit les facultés intellectuelles, ne put rien découvrir sur la mort de sa fille, comme s'il s'était agi d'une mort naturelle, mais les personnes chargées de son soin, alertèrent les autorités et les gendarmes. Ceux-ci, arrivés aussitôt sur les lieux, ouvrirent une enquête. Elle porta à la gorge une affreuse plaie béante, qui avait déterminé une abondante hémorragie. Un grand couteau de boucher, tout ensanglanté, fut retrouvé à proximité.

Il en résulte que la défunte, ayant perdu mercredi l'usage d'un œil, s'était couchée le soir, avec sa belle-mère, plus que souffrante beaucoup, elle serait allée dans le jardin, où elle se serait suicidée par sa propre main.

Les enquêteurs, par ailleurs, continuent leurs recherches.

## Avis aux commerçants occupant du personnel

On nous prie d'insérer :

On sait que les personnes occupant du personnel doivent retenir elles-mêmes sur les salaires versés à leurs ouvriers ou employés pendant l'année 1939 la contribution nationale de 2 %.

Les commerçants occupant du personnel doivent donc procéder à cette retenue sur les salaires versés à leurs ouvriers ou employés pendant l'année 1939 la contribution nationale de 2 %.

Le montant de cette retenue est en principe de 2 % du salaire net ; le salaire net est le chiffre annuel obtenu de 10 %.

La retenue doit être calculée différemment lorsqu'il s'agit d'un assuré social et dont le salaire net annuel ne dépasse pas 10.000 francs.

Les commerçants opérant cette retenue sont soumis à diverses formalités et doivent verser au percepteur tous les six mois des sommes reçues.

Les commerçants intéressés par ces dispositions obtiendront tous renseignements utiles en écrivant à l'Union des commerçants de la région du Nord, 13 rue de la République, à Roubaix, qui vient de publier une étude pratique sur la question (contre 1 fr. 50 en timbres) ou en écrivant au percepteur de la commune de Roubaix, 13 rue de la République, et vendredi, de 15 h. à 17 h.

bonneur ; leur présence assidue au sein de la commission des questions de l'Etat de la caisse et M. Maurice Vanpoelen, secrétaire, présente le rapport moral de l'année écoulée. Il donne un aperçu du travail fourni par la commission durant cette année. Le secrétaire annonce ensuite qu'un expert-comptable sera à la disposition des membres chaque lundi de février pour établir les déclarations fiscales de l'année, prêter tous conseils utiles. Cette permanence aura lieu de 17 h. à 19 h.

Un service de permanence sera établi en mars prochain, les heures pour lesquelles les déclarations doivent être déposées. Le service sera tenu par M. Delreux, secrétaire général de la Fédération des artisans du Nord, donne une conférence sur « Les questions fiscales et la définition de l'artisan ». Cet exposé fut très applaudi.

## A la société de secours mutuels « l'Employé »

Le conseil d'Administration s'est réuni dimanche 27 janvier, à 10 heures, au siège social, sous la présidence de M. Delreux, secrétaire général de la Fédération des artisans du Nord, donne une conférence sur « Les questions fiscales et la définition de l'artisan ». Cet exposé fut très applaudi.

Il est rappelé que le bal de famille de propagande, est fixé au samedi 11 février. Tous les membres de la société sont invités, afin de maintenir la bonne tradition de la société et de donner un exemple à tous les membres de la société.

De service pour la recette du dimanche 5 : MM. Petit, Balthazar, Colde, Lérison, Bette, Ferin, Decalle, Longuepue, Grégoire.

## A propos d'un échange de bons de la Défense nationale

Les personnes ayant échangé 20.000 fr. de bons de la Défense nationale, au bureau de la Perception, 165 bis, Grand'Rue, le 2 février, est prié de se présenter de suite à la perception, les bons remis devant être timbrés.

## La Saint-Paul à Notre-Dame

Le dimanche 5 février aura lieu la fête annuelle de Saint-Paul, pour les membres de la Société de boules du Cercle Saint-Michel. Voici le programme de cette journée :

A 7 h. : messe du mois des hommes à laquelle les membres sont invités à y assister.

A 8 h. : rendez-vous pour tous au cercle rue Richard-Lenoir, pour se rendre à la messe de 11 h. 30 qui sera célébrée à Notre-Dame, les membres vivants, défunts et bienfaiteurs de la société, seront placés dans le chœur autour du drapeau.

Les chants seront exécutés par MM. J. Grosse et M. Lenoir, accompagnés au grand orgue par M. Pierre Ferré, professeur de musique, retour au siège pour la partie sportive et le paiement des prix.

A 13 h. : banquet, présidence de M. le doyen Angier et de MM. les présidents.

A 16 h. 30 : réception des familles. Les dames jouent à la coupe pour la désignation de la Reine S. à l'issue de celle-ci, dessert et concert de famille.

M. l'abbé Decraene et la Commission invitent tous les membres et leurs familles à cette belle journée.

## A l'Amicale-Photo

Le rêve de la photo en couleurs sur papier est devenu réalité pratique. Tous les amateurs de photographie, débutants et expérimentés, ont pu se procurer, à un prix très bas, des plaques et des films en couleurs. Le matériel est très simple et très économique. Les amateurs de photographie en couleurs sont priés de se rendre au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, pour se procurer le matériel nécessaire.

Le paiement des chèques aura lieu samedi 4 février, au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## Le paiement des chômeurs

Le paiement des chômeurs aura lieu samedi 4 février, au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## Malade dans la rue

M. Jules Carette, 90 ans, domicilié rue de Toulouze, est tombé dans la rue, le 2 février, vers 10 h. A l'angle des rues de Blanchemaille et d'Archimède, est tombé subitement malade.

Il a été relevé par un passant, qui l'a conduit à l'hôpital « La Fraternité ».

## UNION NATIONALE DES FRICTIONNIERS CIVILS DE GUERRE

Le dimanche 5, 12 h. 30, à l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## AVIS AUX JARDINIERS DU GROUPE DES TROIS-POINTE

Le paiement des chômeurs aura lieu samedi 4 février, au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## LES « AS DU SACRE-CŒUR »

Le paiement des chômeurs aura lieu samedi 4 février, au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## AMICALE DES SURVEILLANTS ET ASSEMBLÉES DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Le paiement des chômeurs aura lieu samedi 4 février, au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## AVIS AUX JARDINIERS DU GROUPE DES TROIS-POINTE

Le paiement des chômeurs aura lieu samedi 4 février, au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## LES « AS DU SACRE-CŒUR »

Le paiement des chômeurs aura lieu samedi 4 février, au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## AMICALE DES SURVEILLANTS ET ASSEMBLÉES DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Le paiement des chômeurs aura lieu samedi 4 février, au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## AVIS AUX JARDINIERS DU GROUPE DES TROIS-POINTE

Le paiement des chômeurs aura lieu samedi 4 février, au siège de l'Amicale-Photo, 20 h. 30, rue de la République, de 19 h. à 20 h. 30. Les chèques doivent être payés à l'ordre de M. Lenoir, bien connu des amateurs, en vue de la technique, et en fera la démonstration et les conseils nécessaires.

Réunion au siège, 181, Grande-Rue, à 20 h. 30. Tous les amateurs sont cordialement invités.

Au cours de la soirée, exposition des œuvres de MM. Gauthier et Wanderscheid.

## LES « AS DU SACRE-CŒUR »